

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 février 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Est aussi présente :

M^{me} Manon Bernard, directrice générale et greffière par intérim, agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-02-065 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 février 2011 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2011
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.8 Fondation de la Maison Trestler / Dîner-concert de la Saint-Valentin
 - 4.10 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges / Commandite
5. **GREFFE**
 - 5.1 Règlement d'emprunt n° 1531 / Pavage, éclairage et travaux connexes / Rue des Saules / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.2 Règlement hors cour / Expropriation du lot 3 961 517 / Intersection des rues Henry-Ford et Marier
 - 5.3 Aréna / Politique d'intégration des arts à l'architecture / Entente de service / Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine / Autorisation de signature
 - 5.5 Cession de terrain / Partie du lot 4 105 400 / Rue Henry-Ford / Implantation de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 5.6 Cession de terrain / Lot 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Déménagement du service de garde d'enfants du CPE La Relève V.-S.
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Liste des comptes
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1602 / Pavage, bordures et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet / Approbation du MAMROT
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1609 / Construction de jeux d'eau et aménagement d'un parc / Rue de Champagne / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 1^{er} décembre 2010
- 7.2 Service des travaux publics / Confirmation / Agent de bureau 2
- 7.3 Service des travaux publics / Démission / Magasinier
- 7.4 Service des ressources humaines / Demande de subventions / Programme « Emplois d'été Canada 2011 » / Autorisation de signature
- 7.5 Service des eaux / Confirmation / Directeur aux usines
- 7.6 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 2 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Vaudreuil / Autorisation de signature
- 7.7 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts
- 7.8 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Préposé aux bâtiments

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.2 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2011 / Aide financière
- 11.3 Protocole d'entente / Programmes de sécurité aquatique / Société canadienne de la Croix-Rouge / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

- 14.1 Ordres de changement n^{os} 1 à 12 / Honoraires professionnels supplémentaires / Système redondant d'ozonation / Usine de filtration / Règlement n° 1498
- 14.2 Gaz Métro Plus – Services et entretien / Renouvellement / Contrat de service garanti / Autorisation de signature

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 2 / Services municipaux, pavage et bordures / Rue Tooke / Règlement n° 1549
- 15.2 Mandats / Choix des professionnels / Construction d'un stationnement municipal / Lot 1 544 630 / Angle du boulevard Harwood et des rues Chicoine et Raoul-Blais / Règlement n° 1615
- 15.3 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Travaux de mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration / Règlement n° 1608
- 15.4 Mandats / Choix des professionnels / Prolongement du réseau d'égout sanitaire / Branchements d'eau potable et d'égout pluvial / Lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 / Règlement n° 1614
- 15.5 Établissement d'une servitude de drainage / Lot 3 192 588 ptie / Rue du Manège / Modification de la résolution 10-11-1053
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1602-01 / Services professionnels / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Pavage, bordures et éclairage / Rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet / Règlement n° 1602
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et de fondation de rue / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1593
- 15.9 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 janvier 2011
- 16.2 PIIA / Agrandissement d'une résidence / 226, rue Meloche / Zone H1-839 / CCU n° 11-01-03
- 16.3 PIIA / Projet intégré / Méga Centre Vaudreuil – Phase III / 3110 et 3120, boulevard de la Gare / Zone C3-357 / CCU n° 11-01-04
- 16.4 PIIA / Architecture / Méga Centre Vaudreuil – Phase III / 3110 et 3120, boulevard de la Gare / Zone C3-357 / CCU n° 11-01-05
- 16.5 PIIA / Concept d'affichage / Méga Centre Vaudreuil – Phase III / 3110 et 3120, boulevard de la Gare / Zone C3-357 / CCU n° 11-01-06
- 16.7 CPTAQ / Demande d'autorisation / Vente de produits agricoles autres que ceux produits sur l'immeuble / 1620, chemin Daoust / Lots 1 835 145 et 3 381 279 / Zone A-817 / CCU n° 11-01-09
- 16.8 Dérogation mineure / Boulevard Harwood / Intersection de la rue Raoul-Blais / Marge avant / Aire de stationnement / Lot 1 544 630 / Zone C3-755 / CCU n° 11-01-10
- 16.9 Dérogation mineure / 3051, rue du Plateau / Marge latérale / Lot 1 673 926 / Zone I3-832 / CCU n° 11-01-11

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1593 / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1603 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1604 / Pavage, éclairage et travaux connexes (phases 1 et 2) de la rue Crevier
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1614 / Prolongement du réseau d'égout sanitaire et branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial / Lots 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1616 / Prolongation du programme d'aide financière visant la promotion de l'achat et de l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2011
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1618 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1619 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n° 1275-149 / Création de la zone H5-305 et de la grille des usages et normes / Autorisation / Habitation multifamiliale de 10 à 12 étages en projet intégré
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1615 / Préparation des plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Construction d'un stationnement municipal et travaux connexes / Lot 1 544 630 / Angle du boulevard Harwood, des rues Chicoine et Raoul-Blais
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1620 / Travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-02-066 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-02-067 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-02-068 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / DÎNER-CONCERT DE LA SAINT-VALENTIN

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets à titre de mécène au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le dîner-concert de la Saint-Valentin organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 10 février 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-069 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / RELAIS POUR LA VIE DE VAUDREUIL-SOULANGES / COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Société canadienne du cancer, en date du 21 janvier 2011, dans le cadre de la tenue de l'événement Relais pour la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important de fournir aux chercheurs les fonds nécessaires à la poursuite de leur travail et de soutenir la Société canadienne du cancer dans sa mission de prévention, d'information à la population et d'aide aux personnes touchées par le cancer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à la Société canadienne du cancer un montant de cent dollars (100 \$) à titre de commandite dans le cadre de la tenue de l'événement Relais pour la vie qui aura lieu le 27 mai 2011 sur les terrains de la base de plein air Les forestiers;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-02-070 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1531 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX
CONNEXES / RUE DES SAULES / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE
LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière par intérim dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 31 janvier 2011, pour le Règlement n° 1531 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et d'éclairage incluant tous les travaux connexes de la rue des Saules en décrétant un emprunt de trois cent quatre-vingt mille dollars (380 000 \$) à ces fins ».

**11-02-071 RÈGLEMENT HORS COUR / EXPROPRIATION DU LOT 3 961 517 / INTERSECTION
DES RUES HENRY-FORD ET MARIER**

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation entreprises à l'égard du lot 3 961 517;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente quant à l'indemnité à accorder à l'expropriée;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 20 septembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le paiement de la somme de trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et onze cents (36 394,11 \$) à titre d'indemnité complète et totale, incluant le capital, les intérêts, les frais, troubles et ennuis, pour l'expropriation du lot 3 961 517;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-729;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-233-48-000	(Cession terrains pour revendre)	38 000 \$
À :	03-200-00-729	(Terrains pour revendre)	38 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-02-072 ARÉNA / POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE / ENTENTE
DE SERVICE / MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA
CONDITION FÉMININE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), l'entente de service relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture à l'égard du projet de construction de l'aréna;

QUE la trésorière soit autorisée à payer au MCCCF la somme totale de dix-huit mille deux cent quarante-sept dollars (18 247 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément à ladite entente;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**11-02-073 CESSION DE TERRAIN / PARTIE DU LOT 4 105 400 / RUE HENRY-FORD /
IMPLANTATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'une partie du lot 4 105 400 comptant 3000 mètres carrés présentée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'y implanter un écocentre;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, établissant la valeur de ce terrain à soixante-cinq mille cinq cents dollars (65 500 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de céder à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, à même le lot 4 105 400, une superficie approximative de 3000 mètres carrés adjacente au lot 4 243 705 aux fins d'y permettre l'implantation d'un écocentre;

QUE le prix de vente final soit conclu au taux unitaire de vingt et un dollars et quatre-vingt-cinq cents (21,85 \$) le mètre carré;

QUE tous les frais afférents à cette vente soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**11-02-074 CESSION DE TERRAIN / LOT 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE /
DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE GARDE D'ENFANTS DU CPE LA RELÈVE V.-S.**

CONSIDÉRANT la demande du Centre de la petite enfance La Relève V.-S. pour l'acquisition du lot 4 763 153 aux fins d'y déménager son établissement;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 2 décembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de vendre au Centre de la petite enfance La Relève V.-S. le lot 4 763 153, d'une superficie de 3 405 mètres carrés, au prix de trois cent soixante-deux mille dollars (362 000 \$) aux fins d'y déménager son centre de service de garde d'enfants;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-02-075 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions huit cent cinquante-trois mille cinq cent quarante-huit dollars et cinquante-neuf cents (4 853 548,59 \$).

« ADOPTÉE »

11-02-076 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1602 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BIZET, RAVEL ET CROISSANT BIZET / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 26 janvier 2011, le Règlement d'emprunt n°1602 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet et décrétant un emprunt d'un million deux cent quarante-neuf mille dollars (1 249 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million deux cent quarante-neuf mille dollars (1 249 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-02-077 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1609 / CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC / RUE DE CHAMPAGNE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 31 janvier 2011, le Règlement d'emprunt n°1609 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire des jeux d'eau et d'aménager un parc sur un emplacement en front de la rue de Champagne (Lot 2 580 908), y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de cinq cent trente-six mille dollars (536 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cinq cent trente-six mille dollars (536 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-02-078 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 1^{er} décembre 2010 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

11-02-079 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 25 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Nathalie Durocher dans son poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des travaux publics et ce, à compter du 8 février 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Durocher.

« ADOPTÉE »

11-02-080 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉMISSION / MAGASINIER

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Bertrand Poirier en date du 21 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Bertrand Poirier, magasinier au sein du Service des travaux publics et ce, à compter du 28 janvier 2011;

QU'il est entendu que M. Poirier n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M. Poirier pour le travail accompli et lui offre ses meilleurs vœux de succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

11-02-081 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / DEMANDE DE SUBVENTIONS / PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2011 » / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le programme du gouvernement fédéral «Emplois d'été Canada 2011» en vertu duquel des subventions salariales sont accordées aux employeurs pour permettre la création d'emplois d'été aux étudiants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir des subventions salariales du programme «Emplois d'été Canada 2011»;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada 2011 » et que la directrice générale soit autorisée à soumettre une demande dans le cadre dudit programme et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-02-082 SERVICE DES EAUX / CONFIRMATION / DIRECTEUR AUX USINES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 13 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Christian Gendron dans son poste de directeur aux usines au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gendron.

« ADOPTÉE »

11-02-083 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 2 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 2 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Vaudreuil, dans le but de corriger une erreur typographique à l'article 21 de la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-02-084 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable, en date du 25 janvier 2011, de M^{mes} Hélène Diamond, chef de division - Bibliothèque et Christelle Felx, bibliothécaire – Services au public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Camille Lanthier au poste temporaire de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 28 janvier 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-02-085 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 janvier 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Jean-François Lamer au poste régulier à temps plein de préposé aux bâtiments au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus (classe 2 - échelon 92 %), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lamer devra compléter une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 8 mai 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lamer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-086 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2011 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par M^{me} Christiane Lévesque, responsable des activités culturelles thématiques du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'apport de ce festival d'envergure dans son offre d'activités événementielles pour ses citoyens, de même que pour l'attrait qu'il suscite sur une base régionale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion prendra une nouvelle dimension en intégrant un plus grand volet de la culture amérindienne ainsi qu'en élargissant les pôles d'intérêts de la fête notamment par l'utilisation du parc Esther-Blondin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges une aide financière de trente mille dollars (30 000 \$) dans le cadre de la 19^e édition des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra du 3 au 5 juin 2011 sur le territoire de la Ville;

QUE la Ville consente à l'utilisation du parc Esther-Blondin à des fins exclusives aux Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 3, 4 et 5 juin 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-087 PROTOCOLE D'ENTENTE / PROGRAMMES DE SÉCURITÉ AQUATIQUE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir avec La Société canadienne de la Croix-Rouge relativement à l'acceptation de la Ville à agir à titre de partenaire autorisé de la Croix-Rouge Canadienne pour les programmes de sécurité aquatique;

CONSIDÉRANT que tous les cours de natation pour enfants offerts par la Ville à la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes sont directement issus du programme aquatique de la Croix-Rouge canadienne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service action communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et La Société canadienne de la Croix-Rouge relativement au partenariat autorisé à l'égard des programmes de sécurité aquatique.

« ADOPTÉE »

11-02-088 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 À 12 / HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / SYSTÈME REDONDANT D'OZONATION / USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N^O 1498

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 à 12 ainsi que les honoraires professionnels supplémentaires reliés au projet « Pré-achat et installation d'un nouveau système redondant d'ozonation à l'usine de filtration – Règlement n^O 1498 » totalisant un montant de cent deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-deux cents (102 984,62 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »

11-02-089 GAZ MÉTRO PLUS – SERVICES ET ENTRETIEN / RENOUELEMENT / CONTRAT DE SERVICE GARANTI / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit renouvelé le contrat de service garanti n° C1533249 de Gaz Métro Plus à l'égard des services d'entretien et d'inspection des installations de l'usine de filtration pour une période de trois (3) ans, soit du 5 janvier 2011 au 4 janvier 2014, et ce, pour un montant mensuel de deux cent cinquante dollars et trente-neuf cents (250,39 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le directeur aux usines soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement dudit contrat;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-090 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / SERVICES MUNICIPAUX, PAVAGE ET BORDURES / RUE TOOKE / RÈGLEMENT N° 1549

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Services municipaux, pavage et bordures de la rue Tooke – Règlement n° 1549 » totalisant un montant de deux mille cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (2 174,99 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1549.

« ADOPTÉE »

11-02-091 MANDATS / CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL / LOT 1 544 630 / ANGLE DU BOULEVARD HARWOOD ET DES RUES CHICOINE ET RAOUL-BLAIS / RÈGLEMENT N° 1615

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1615 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 à l'angle du boulevard Harwood, des rues Chicoine et Raoul-Blais, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de cinq cent vingt et un mille dollars (521 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, afin qu'elle procède, au besoin, à l'installation des repères d'arpentage délimitant le lot 1 544 630;

QUE mandat soit confié à la firme Groupe ABS inc. afin qu'elle accorde le soutien nécessaire à la firme de consultants en ingénierie de ce projet, et ce, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet, ou tout autre étude pertinente, et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE ces mandats sont donnés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1615.

« ADOPTÉE »

11-02-092 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N° 1608

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1608 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration, y incluant tous les travaux connexes, et décrétant un emprunt d'un million cent soixante mille dollars (1 160 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont actuellement en préparation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant choisi à transmettre les plans et devis de ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la firme Les Consultants LBCD inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement toutefois à la transmission d'une lettre signée par le greffier autorisant la transmission des plans et devis ainsi que la non-objection de l'émission dudit certificat d'autorisation et de l'attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-02-093 MANDATS / CHOIX DES PROFESSIONNELS / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / LOTS PROJETÉS 4 763 152 ET 4 763 153 / RÈGLEMENT N° 1614

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1614 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, afin qu'elle procède, au besoin, à l'installation des repères d'arpentage délimitant la zone des travaux et qu'elle prépare un plan et une description technique en vue d'établir une servitude d'égout sanitaire;

QUE mandat soit confié à la firme Groupe ABS inc. afin qu'elle accorde le soutien nécessaire à la firme de consultants en ingénierie de ce projet, et ce, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet, ou tout autre étude pertinente, et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE ces mandats sont donnés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1614.

« ADOPTÉE »

11-02-094 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE / LOT 3 192 588 PTIE / RUE DU MANÈGE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-11-1053

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-1053 mentionnant que l'acte notarié de cession de la rue du Manège à intervenir devait contenir une servitude au bénéfice de la Ville portant sur les ouvrages de drainage réalisés sur le lot adjacent 3 192 588 et spécifiant l'entière responsabilité de son propriétaire à les conserver et entretenir;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 10-11-1053 en donnant l'entière responsabilité de cette servitude de drainage à la Ville, le tout conformément au plan et description technique correspondants à ladite servitude préparé par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur des travaux publics.

« ADOPTÉE »

11-02-095 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1602-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES DE TONNANCOUR, BIZET, RAVEL ET CROISSANT BIZET / RÈGLEMENT N° 1602

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Bizet, Ravel et croissant Bizet – Règlement n° 1602, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 19 janvier 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant quarante-trois mille dollars (43 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1602-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1602.

« ADOPTÉE »

11-02-096 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE FONDATION DE RUE / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1593

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 21 janvier 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 202-110-1593-01 à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand.

« ADOPTÉE »

11-02-097 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 12 janvier 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 202-110-1605-04 à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis, des travaux de construction et de mise à niveau de l'usine d'épuration, y incluant les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

11-02-098 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 18 JANVIER 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 janvier 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-099 PIIA / AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE / 226, RUE MELOCHE / ZONE H1-839 / CCU N° 11-01-03

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 226, rue Meloche, le projet d'agrandissement de la résidence, le tout tel que montré aux plans datés du 18 janvier 2011 déposés par M. Pierre Gouslisty, ing., sous réserve cependant que le système d'épuration soit adapté au projet d'agrandissement déposé.

« ADOPTÉE »

11-02-100 PIIA / PROJET INTÉGRÉ / MÉGA CENTRE VAUDREUIL – PHASE III / 3110 ET 3120, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-357 / CCU N° 11-01-04

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3110 et 3120, boulevard de la Gare, le projet intégré, le tout tel que montré au plan d'ensemble intitulé « Plan d'implantation n° SP-101 » préparé en date du 3 janvier 2011 par Fahey et associés / Cima +, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la localisation des espaces pour chargement et déchargement ainsi que la localisation de la cueillette des ordures et recyclage doivent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- le promoteur doit déposer un acte notarié enregistré dont la Ville sera partie prenante afin de garantir la disponibilité du stationnement en conformité avec la réglementation;
- les plans civils et de gestion des eaux pluviales doivent être conformes aux exigences de la Ville en la matière.

« ADOPTÉE »

11-02-101 PIIA / ARCHITECTURE / MÉGA CENTRE VAUDREUIL – PHASE III / 3110 ET 3120, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-357 / CCU N° 11-01-05

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3110 et 3120, boulevard de la Gare, la construction de deux (2) nouveaux bâtiments, le tout tel que montré sur les élévations des bâtiments « A » et « B » incluses dans le cahier de présentation, dossier « 6718 Méga Centre Vaudreuil » préparé par la firme DCYSA pour le comité, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'élévation du mur arrière du bâtiment « A » doit être révisée en éliminant le revêtement métallique et en augmentant la fenestration de façon importante. De plus, la bande du mur arrière doit refléter un rappel de l'architecture proposée du mur avant;
- utiliser un rappel de couleur plus sobre sur le mur arrière du bâtiment « A » afin d'éliminer les couleurs criardes;
- toutes les « têtes d'îlots » présentes dans l'aire de stationnement doivent être définies par une bordure de béton, sauf celles directement en front au bâtiment « A » qui pourront être peintes directement au sol;
- toutes les « têtes d'îlots » définies par une bordure de béton ou peintes au sol doivent être aménagées par une bande de végétation incluant la plantation d'arbres et d'arbustes;
- les plans du bâtiment « B » doivent être modifiés afin de démontrer que l'ensemble de la tourelle est partie intégrante du bâtiment principal;
- la hauteur non conforme du bâtiment « B » (partie tourelle) doit faire l'objet d'une dérogation mineure;

- les appareils mécaniques au toit doivent être non visibles de la voie publique ou dissimulés par un écran opaque aux couleurs dominantes du bâtiment.

« ADOPTÉE »

11-02-102 PIIA / CONCEPT D’AFFICHAGE / MÉGA CENTRE VAUDREUIL – PHASE III / 3110 ET 3120, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-357 / CCU N° 11-01-06

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-06 formulée par le Comité consultatif d’urbanisme lors d’une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l’analyse du Comité à l’égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l’égard de l’immeuble sis au 3110 et 3120, boulevard de la Gare, le concept d’affichage, le tout tel que montré dans le cahier de présentation, dossier « 6718 Méga Centre Vaudreuil » préparé par la firme DCYSA pour le comité, conditionnellement toutefois à ce que chacune des enseignes soit conforme en nombre et en superficie et fasse également l’objet d’un permis d’affichage distinct.

« ADOPTÉE »

11-02-103 CPTAQ / DEMANDE D’AUTORISATION / VENTE DE PRODUITS AGRICOLES AUTRES QUE CEUX PRODUITS SUR L’IMMEUBLE / 1620, CHEMIN DAOUST / LOTS 1 835 145 ET 3 381 279 / ZONE A-817 / CCU N° 11-01-09

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-09 formulée par le Comité consultatif d’urbanisme lors d’une réunion tenue le 25 janvier 2011 à la suite de l’ajournement de la rencontre du 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour sa demande d’autorisation à l’égard de la vente de produits agricoles autres que ceux qui sont produits sur son terrain.

« ADOPTÉE »

11-02-104 DÉROGATION MINEURE / BOULEVARD HARWOOD / INTERSECTION DE LA RUE RAOUL-BLAIS / MARGE AVANT / AIRE DE STATIONNEMENT / LOT 1 544 630 / ZONE C3-755 / CCU N° 11-01-10

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Dominic Beaulieu;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-10 formulée par le Comité consultatif d’urbanisme lors d’une réunion tenue le 25 janvier 2011 à la suite de l’ajournement de la rencontre du 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l’avis publié dans l’édition du 22 janvier 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l’occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l’égard de l’aire de stationnement sis à l’angle du boulevard Harwood et des rues Chicoine et Raoul-Blais;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure sur le lot 1 544 630 afin d'autoriser une aire de stationnement en cour avant de zéro (0) mètre de la ligne d'emprise de la rue Raoul-Blais alors que l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige un minimum de trois (3) mètres, le tout tel que montré au plan « stationnement municipal proposé » daté du 13 octobre 2010 et approuvé par M. Michel Vaillancourt, ing., directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

11-02-105 DÉROGATION MINEURE / 3051, RUE DU PLATEAU / MARGE LATÉRALE / LOT 1 673 926 / ZONE I3-832 / CCU N° 11-01-11

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Daniel Cadieux;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-11 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 25 janvier 2011 à la suite de l'ajournement de la rencontre du 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 janvier 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, rue du Plateau;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, rue du Plateau (lot 1 673 926), afin d'autoriser une marge latérale de 7,41 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone I3-832 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge latérale minimale de 8 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation, daté du 30 novembre 2010, produit par M. René Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 20600, conditionnellement toutefois à ce que le stationnement soit pavé avant le 15 juin 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-106 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1593 / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand.

11-02-107 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1603 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha en décrétant un emprunt d'un million cent soixante-neuf mille dollars (1 169 000 \$) à ces fins.

11-02-108 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1604 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES (PHASES 1 ET 2) DE LA RUE CREVIER

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue Crevier, phases 1 et 2, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$) à ces fins.

11-02-109 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1614 / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / LOTS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins.

11-02-110 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1616 / PROLONGATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA PROMOTION DE L'ACHAT ET DE L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES POUR L'ANNÉE 2011

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement décrétant la prolongation d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2011.

11-02-111 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1618 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-sept mille cinq cents dollars (67 500 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

11-02-112 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1619 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent cinq mille dollars (105 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

11-02-113 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-149 / CRÉATION DE LA ZONE H5-305 ET DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / AUTORISATION / HABITATION MULTIFAMILIALE DE 10 À 12 ÉTAGES EN PROJET INTÉGRÉ

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 janvier 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-149 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 février 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-149 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H5-305 à même les zones C2-358 et C2-305 et de prévoir la grille des usages et normes s'y rattachant et d'autoriser l'habitation multifamiliale de 10 à 12 étages en projet intégré »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-02-114 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1615 / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL ET TRAVAUX CONNEXES / LOT 1 544 630 / ANGLE DU BOULEVARD HARWOOD, DES RUES CHICOINE ET RAOUL-BLAIS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1615 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1615 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 à l'angle du boulevard Harwood, des rues Chicoine et Raoul-Blais, y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de cent vingt et un mille dollars (521 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-02-115 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1620 / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU Puits D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins.

11-02-116 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place de panneaux publicitaires annonçant la tenue de la « Journée Pasta » le 3 avril 2011 organisée par le Club Richelieu Dorion-Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

11-02-117 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-02-118 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-02-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 19 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Manon Bernard, directrice générale
et greffière par intérim